



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

protocole

Question écrite n° 91384

Texte de la question

M. Christophe Guilloteau interroge M. le ministre de l'intérieur sur le rang protocolaire d'un directeur général d'une agence régionale de santé lors d'une manifestation officielle. Il souhaiterait savoir quel est, lors de l'inauguration d'un établissement de santé, le rang dans l'ordre de préséance du directeur général d'une agence régionale de santé. Il lui demande si ce dernier peut occuper celui du représentant de l'État lors de cette cérémonie, devant un député.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Guilloteau](#)

Circonscription : Rhône (10^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91384

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er décembre 2015](#), page 9505

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)